

Mise à jour pour les abonnés SEDAR^{MD}

le 15 mars 2007

Modifications apportées aux droits de la commission des valeurs mobilières de l'Alberta

La CDS désire informer les abonnés des modifications apportées au barème des droits de la commission des valeurs mobilières de l'Alberta (l'Alberta Securities Commission ou « l'ASC »). Tel qu'il est mentionné dans l'avis publié par l'ASC le 8 mars 2007, à compter du 1^{er} avril 2007, cette dernière mettra en œuvre la deuxième phase d'augmentation des droits, laquelle a été approuvée par un décret le 23 août 2006.

Veillez noter qu'en raison d'une mise à jour de codes, tous les dépôts SEDAR devant être effectués avant le 2 avril 2007 doivent être soumis au plus tard le vendredi 30 mars. Dans le cas contraire, SEDAR changera automatiquement l'état de tous les dépôts enregistrés et non soumis (tous les dossiers dont l'état affiché à l'écran Gestion des dossiers de SEDAR est TMP) pour « À SUPPRIMER » le lundi 2 avril. Afin de supprimer les dossiers temporaires, mettez-les en surbrillance et sélectionnez *Fichier*, puis cliquez sur *Supprimer un dossier non envoyé*. Un nouveau projet doit être créé pour soumettre lesdits dossiers temporaires supprimés.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de l'ASC, à l'adresse www.albertasecurities.com.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre représentant local du Service à la clientèle SEDAR ou avec le Service d'assistance de la CDS INC., au 1 800 219-5381.

© 2007 CDS INC. Tous droits réservés.

CDS INC. 85, rue Richmond Ouest, Toronto (Ontario) M5H 2C9

SEDAR^{MD} est une marque de commerce déposée des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, utilisée par la CDS INC. en vertu d'une licence d'exploitation.